

courent à la variation de la population faunique se reflètent maintenant dans la fixation, sur une base scientifique, des saisons et des limites de chasse. La science de la propagation des animaux est neuve et va parfois à l'encontre des préjugés populaires, mais il est bien entendu que toute région donnée ne peut nourrir qu'un certain nombre d'animaux et que les espèces qui se reproduisent abondamment doivent avoir un cycle de vie rapide. Il ne faut jamais étudier la faune indépendamment de son habitat et, lorsque ce dernier est bien peuplé, l'accroissement annuel ne fait que compenser les pertes. Tout le reste est excédentaire dont seulement une partie est détruite par les rapaces et une autre, s'il s'agit du gibier, par l'homme.

En tant que ressource naturelle, la faune de chaque province relève de l'administration du gouvernement provincial en cause; celle des terres fédérales et certains problèmes d'intérêt national ou international relèvent du gouvernement fédéral.

**Service canadien de la faune.**—Le Service canadien de la faune se penche sur la plupart des questions relatives à la faune qui relèvent de la juridiction du gouvernement fédéral. Il a été organisé en 1947 pour répondre au besoin grandissant de recherches scientifiques sur la gestion de la faune et est devenu une direction du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1966. Le Service fait des recherches scientifiques sur les problèmes de la faune des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et des parcs nationaux. Le Service offre ses conseils et sa collaboration aux services administratifs qui s'occupent de la gestion de la faune; il applique la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, fait œuvre de coordonnateur et de conseiller pour l'application, dans les provinces, de la loi sur l'exportation du gibier. Il s'occupe des problèmes d'ordre national et international relatifs aux ressources fauniques et collabore avec les organismes canadiens et étrangers qui partagent les mêmes intérêts et les mêmes problèmes.

La loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs a été adoptée en 1917 pour assurer l'exécution du traité signé à Washington en 1916. Le Service canadien de la faune fait des recommandations pour la révision annuelle du Règlement concernant les oiseaux migrateurs qui régit diverses questions, comme les saisons de chasse des oiseaux migrateurs et d'autres détails concernant cette chasse, la capture et la possession d'oiseaux migrateurs pour des fins scientifiques ou de propagation, cueillette de l'édredon, etc. L'application de la loi et des règlements qui en découlent relève de la Gendarmerie royale du Canada qui reçoit la collaboration des provinces en matières d'administration et d'application de la loi. Le Canada compte 106 refuges pour oiseaux migrateurs d'une superficie totale de 43,887 milles carrés. Le baguage permet de recueillir des renseignements utiles sur la migration et l'écologie des oiseaux, particulièrement en ce qui concerne la conservation des oiseaux aquatiques. Les bagues numérotées en séries, fournies par le *Bureau of Sport Fisheries and Wildlife* des États-Unis sont employées tant au Canada qu'aux États-Unis.

Une politique nationale de la faune et un programme correspondant ont été déposés à la Chambre des communes en 1966, à la suite de pourparlers sérieux avec les provinces et des groupes de citoyens intéressés à la conservation. La nouvelle politique vise à accroître les programmes de recherche en vue de reconstituer les ressources fauniques en déperissement, à mieux renseigner tous ceux qui s'intéressent à la faune et à fournir un plus grand nombre de biologistes formés spécialement pour la conservation de la faune. Plusieurs travaux de recherches déjà amorcés ont été poursuivis en 1966, dont l'étude, de concert avec les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan et le conseil des Territoires du Nord-Ouest, du caribou des terres stériles et des loups qui en font leur proie. La chasse demeure l'élément principal dans la diminution des troupeaux de caribous, mais d'autres facteurs importants comprennent, de temps à autre, les effets des incendies de forêt dans l'habitat hivernal, la rapacité, les accidents et le faible taux de survie des jeunes caribous. Le Service a poursuivi ses études sur le vison, le rat musqué et le castor dans le district de Mackenzie, ainsi que sur l'ours polaire dans les districts de Keewatin et de Franklin. Le gros gibier des parcs nationaux a aussi fait l'objet d'une étude continue, en particulier le mouflon et l'élan dans les parcs montagneux de l'Alberta